



CLUB  
**ENSEMBLE**  
Pour bien vieillir

## Faire du bien vieillir la grande cause du prochain quinquennat

La France est engagée dans un processus de **transition démographique**, et est confrontée au vieillissement de sa population. Le premier défi se situera en 2030, avec l'arrivée des générations issues du baby-boom à l'âge où la prévalence de la perte d'autonomie devient plus importante. **En 2050, la France comptera en effet 24,3 millions de personnes de plus de 60 ans, soit un tiers de sa population. Ce vieillissement de la population bouleversera notre système de santé**, mais plus globalement toute notre société. Vieillir en bonne santé est un défi majeur pour notre société.

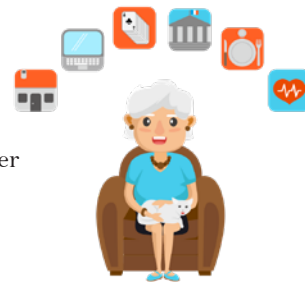
Nous ne le dirons jamais assez : **vieillir est une chance**. Vieillir sans incapacité en est une autre. Face à cette révolution démographique, notre société doit s'adapter. Après un quinquennat rempli de promesses et d'espoirs, la crise sanitaire a sonné le glas d'une grande réforme utile et solidaire attendue par tout le secteur. Des avancées ont été permises par les deux dernières lois de financement de la Sécurité Sociale comme la création de la cinquième branche ou encore les moyens qui ont été alloués par le Ségur de la Santé. Cependant tant reste à faire.

Le **Club Ensemble pour Bien Vieillir**, créé en 2013, a pour rôle de favoriser l'émergence d'un espace de dialogue constructif entre les responsables politiques et les acteurs économiques. Son objectif est de **faire du « Bien vieillir » un enjeu de préoccupation majeure des pouvoirs publics**. Parce que l'adaptation de la société au vieillissement de la population est devenue socialement nécessaire et qu'elle est économiquement porteuse, ce Club a vocation à maintenir le débat sur ce sujet, de manière permanente et au plus haut niveau, en étant force de proposition avant, pendant et après les décisions politiques.

Issues de nos réflexions et échanges avec nos partenaires et interlocuteurs à l'occasion des rencontres que nous organisons, voici nos propositions à destination des candidats aux élections présidentielles et de leurs équipes pour faire du Bien Vieillir la grande cause du prochain quinquennat.



# TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE



Pour anticiper la transition démographique qui bouleverse et va bouleverser notre pays, le **Club Ensemble pour Bien Vieillir** propose :

## 1 CRÉER UN COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DE LA TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE ET DU BIEN VIEILLIR.

Il permettra de **mieux concevoir et anticiper les politiques publiques face à la longévité** en regroupant les principaux ministères et **définira une loi programmatique et pluriannuelle** sur la transition démographique. Cette loi ambitieuse permettra de créer des rendez-vous d'investissement, d'effort budgétaire, mesurables, reposant sur des priorités partagées par tous les acteurs. Créant ainsi une feuille de route avec des objectifs chiffrables en lien avec les ministères référents (santé, autonomie, logement, mobilité).



## ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS

Le secteur de l'autonomie fait face depuis plusieurs années à des **tensions majeures en matière de ressources humaines**. Entre épuisement, arrêts maladies, démissions et personnels désabusés, **l'attractivité des métiers de l'autonomie se dégrade de plus en plus. 350 000**. C'est le nombre de professionnels à domicile et en établissement qu'il faudrait **former d'ici à 2025** pour accompagner plus d'**1,4 millions de personnes âgées**. On estime qu'en 2030, la France comptera **sur l'ensemble de sa population plus de personnes âgées de plus de 65 ans que de personnes de moins de 15 ans**. Le secteur se prépare à une **transition démographique d'ampleur** qui se résoudra avant tout grâce aux professionnels du Grand âge.

Le **Club Ensemble pour Bien Vieillir** propose de :

## 2 REFONDER LE SYSTÈME DE FORMATION INITIALE ET CONTINUE POUR TOUT LE SECTEUR DU GRAND ÂGE ET DE L'AUTONOMIE.

Cette refonte du modèle des formations financées par l'État comportera quatre volets :

- ▶ **Simplifier l'offre de formation** des professions par un socle commun de compétences dédiées à la personne âgée ;
- ▶ **Élargir les compétences des Auxiliaires de Vie** dans la **formation** et **ajouter des spécialités** (grand âge, petite enfance,...) **pour permettre une meilleure prise en charge des publics accompagnés**. Ces spécialités dureront un an et se feront sous la forme d'une alternance.
- ▶ Faciliter les passerelles de reconversion en développant les stages et alternances, financés par exemple par Pôle emploi, et en **favorisant la validation des acquis d'expérience** (reconversion qualifiante) ;
- ▶ **Ajouter un module sur la gérontologie dans toutes les formations de santé** afin d'intégrer la prise en charge de la personne âgée dans les parcours de santé.

## 3 PROMOUVOIR UNE GRANDE CAMPAGNE DE RECRUTEMENT FINANCÉE PAR L'ÉTAT, À L'IMAGE DES CAMPAGNES DE RECRUTEMENT DE L'ARMÉE, POUR AUGMENTER LE NOMBRE D'ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN (ETP) PAR PERSONNE DÉPENDANTE/ÂGÉE.

C'est en offrant de meilleures conditions de travail aux professionnels des établissements et salariés à domicile que nous aurons un accompagnement de qualité pour nos aînés.

# PARCOURS DE VIE DES SÉNIORS

L'accompagnement d'une personne âgée en situation de fragilité, du fait d'une limitation de son autonomie, de difficultés de santé au long cours ou d'une situation particulière, se traduit trop souvent par une **succession de ruptures**. La complexité du parcours de la personne âgée en situation de fragilité tient en grande partie à la **diversité des acteurs mobilisés et au cloisonnement de leurs interventions**. Entre le maintien à domicile et les EHPAD, d'autres solutions existent comme les résidences services seniors qu'il est nécessaire de valoriser.

Ces ruptures peuvent être évitées grâce à une amélioration du parcours de santé (meilleure coordination entre les différents acteurs, plus de prévention, accès à des logements adaptés, etc).



Le **Club Ensemble pour Bien Vieillir** propose de :

## 4 CRÉER UN PARCOURS DE PRÉVENTION SPÉCIFIQUE POUR LES NOUVEAUX RETRAITÉS.

À partir de la retraite, créer un « parcours prévention » pour permettre à tous nos aînés de bénéficier d'un bilan complet régulier à des étapes clés comprenant l'ensemble des professionnels liés à la prévention, à la perte d'autonomie et au dépistage de la dénutrition (médecins, diététiciennes-nutritionnistes) mais également à la lutte contre des syndromes dépressifs chez les personnes âgées. Coordonné par le médecin référent et financé à travers un « chèque prévention » modulable en fonction des revenus, il concrétisera l'idée que le bien vieillir est un droit pour tous.

## 5 PRÉSERVER LA MOBILITÉ DES PERSONNES ÂGÉES PAR L'ACTIVITÉ PHYSIQUE.

Les chutes sont un fléau chez les personnes âgées, accélérant souvent leur vulnérabilité. Afin d'y remédier, il est proposé :

- ▶ D'élargir le financement de la gymnastique douce à l'ensemble des personnes âgées et faire appliquer à tous les acteurs de terrain les directives nationales ;
- ▶ D'adapter la ville aux seniors en encourageant les villes à éliminer les obstacles à l'activité physique des personnes âgées, par exemple en adaptant la ville à la marche sans danger pour les loisirs (espaces sécurisés), en garantissant un accès adapté aux installations ou en installant une meilleure signalisation des dangers.

## 6 ÉVALUER SYSTÉMATIQUEMENT LA DÉNUTRITION DANS LES ÉTAPES DU PARCOURS DE VIE DES SÉNIORS.

La dénutrition est un autre fléau chez les personnes âgées qui n'ont plus la capacité de se préparer un repas et/ou qui n'ont plus d'appétit, accélérant leur vulnérabilité. Le dépistage de la dénutrition n'est pas coûteux puisqu'il suffit de peser les patients. **L'instauration à chaque consultation médicale dans les structures permettrait de repérer aisément les risques de dénutrition**. Concernant le domicile, la **formation et la valorisation des services d'aide à domicile et des porteurs de repas dans la détection et la prévention de la dénutrition serait un moyen efficace de lutte**.

## 7 ABAISSER LA TVA À 5,5 % SUR LES PROTECTIONS POUR TOUTES LES PERSONNES INCONTINENTES DE PLUS DE 60 ANS.

Ces produits méritent dans tous les cas de se voir appliquer un taux de TVA en cohérence avec sa **nécessité première**, comme il a pu être appliqué aux produits de protection périodique féminine. Rappelons que l'incontinence n'est pas un confort pour les personnes touchées par cette pathologie, qui **concerne entre 3 à 7 millions de Français**, dont deux tiers ont plus de 60 ans. Pour une personne âgée, cette dépense peut représenter jusqu'à environ 14 % de son revenu mensuel total.



## LOGEMENTS ADAPTÉS AU VIEILLISSEMENT

Cette nouvelle manière de vivre permet de **retrouver un lien social et intergénérationnel tout en favorisant le ralentissement de la dépendance et de l'exclusion**. En plus d'éviter l'isolement, ce type d'habitat permet de mutualiser les dépenses et de donner une place aux séniors dans un espace social partagé.

Le **Club Ensemble pour Bien Vieillir** propose de :

### **8 ALLONGER LE CONGÉ ET REVALORISER LE DROIT AU RÉPIT POUR TOUS LES PROCHES AIDANTS.**

33% des aidants meurent avant leurs aidés et 60% sont exposés à un risque de surmortalité dans les trois ans qui suivent le début de la maladie de leur proche. A l'aune du vieillissement de notre population, reconnaître l'importance des proches aidants au sein de la société et leur permettre de mieux allier vie professionnelle et vie personnelle constituent un enjeu majeur pour notre société.

### **9 SOUTIEN À L'INITIATIVE GOUVERNEMENTALE QUI CONSISTE À DÉVELOPPER UNE AIDE PUBLIQUÉ DÉDIÉE À L'HABITAT INCLUSIF EN CRÉANT UN FONDS NATIONAL « MAPRIMADAPT' » HÉBERGÉ PAR LA 5<sup>ÈME</sup> BRANCHE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE.**

Le Club soutient la volonté du Gouvernement de mettre en place une aide, sous la forme d'un guichet unique, qui agrégera toutes les aides existantes pour **faciliter et amplifier l'adaptation des logements au vieillissement**.



# FINANCEMENT DU SECTEUR DU GRAND ÂGE ET DE L'AIDE À L'AUTONOMIE



Le financement des politiques de soutien à l'autonomie doit **garantir la pleine citoyenneté de chacun quel que soit l'âge, la situation de handicap ou de santé**. Son objectif est de **financer le présent** en permettant à toutes les personnes âgées de **bien vieillir** en bénéficiant d'un parcours de soin de qualité et d'aides lisibles et accessibles, tout en **préparant l'avenir**.

Pour donner au secteur du grand âge les moyens pour s'occuper de nos aînés, le **Club Ensemble pour Bien Vieillir** propose de :

## 10 PERMETTRE L'INVESTISSEMENT DES PARTICULIERS DANS LE DÉMEMBREMENT VIAGER EN MODIFIANT LE VÉHICULE IMMOBILIER DE LA SCPI.

La monétisation de l'immobilier s'inscrit dans le souhait des personnes âgées de « bien vieillir » à domicile, tout en permettant une certaine agilité pour les personnes en ayant besoin.

Pour ce faire, il suffirait de modifier légèrement la SCPI pour :

- ▶ Permettre un **paiement au comptant** sans service d'une rente viagère ;
- ▶ Éviter l'**endettement incertain** ;
- ▶ Mettre en location les biens immobiliers une fois que la libération du bien est définitive.

## 11 REVALORISER DES SALAIRES DE L'ENSEMBLE DES PROFESSIONNELS, SANS DISTINCTION DES STATUTS DE LEURS EMPLOYEURS, À TRAVERS UN « SÉCUR DU DOMICILE ».

Il comprendrait les revalorisations salariales issues de l'avenant 43 de la convention collective de la branche de l'aide à domicile pour les professionnels du secteur privé et celle de l'ensemble des personnels du secteur médico-social. Ce Ségur sera pensé en transversalité avec tous les acteurs. Cela permettra de **favoriser une dimension multi-activités** et de **dynamiser le parcours professionnel** et ce, dans une logique d'attractivité. Cette revalorisation ne devra pas se répercuter à travers une hausse de la facture des personnes âgées.

## 12 FLÉCHER UNE PARTIE DES CRÉDITS DE LA CNSA VERS LA REVALORISATION SALARIALE DES MÉTIERS DU SOIN.

Dans les résidences pour personnes âgées, certaines professions qui participent aux soins (kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotriciens, etc.) sont difficiles à recruter du fait d'une rémunération très inférieure par rapport à celle en exercice libéral, des mêmes professions. **Réajuster leurs niveaux de rémunérations** permettra d'éviter une fuite vers le libéral et rendra ces professions essentielles plus attractives.

## 13 FLÉCHER LES FONDS PUBLICS DÉDIÉS À L'EXPÉRIMENTATION VERS DES AXES DE PROGRÈS STRATÉGIQUES À TOUTES LES ACTIVITÉS EN LIEN AVEC LES PERSONNES ÂGÉES POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX DÉMOGRAPHIQUES (VIRAGE DOMICILIAIRE, NUMÉRISATION, ETC.).

Pour avoir **plus d'agilité, découvrir de nouvelles pratiques** et les **diffuser**, à l'image de l'article 51 qui permet de construire des expérimentations innovantes. Ce fléchage serait réservé à l'amélioration des conditions de vie, parcours de santé des séniors et innovation pour l'autonomie etc.



## L'INCLUSION DES PERSONNES ÂGÉES DANS LA SOCIÉTÉ

Le vieillissement est universel. Pourtant, lorsqu'il arrive, la **société a tendance à invisibiliser les personnes âgées**. Reflet de notre société, il nous faut la transformer et modifier le regard porté sur nos aînés pour réconcilier les générations. Cette inclusion passera par une **meilleure accessibilité à travers le numérique, et par un changement de perception** via l'éducation ou des campagnes de communication.

le **Club Ensemble pour Bien Vieillir** propose de :

### **14 DIGITALISER LE PARCOURS DE VIE GRÂCE À DES OUTILS DE TÉLÉSURVEILLANCE ET DÉVELOPPER LA TÉLÉCONSULTATION.**

C'est une étape essentielle pour permettre à tous d'être maître de son parcours de vie et de son parcours de santé tout en **favorisant l'échange** et le **partage d'informations** en favorisant la **télé médecine** pour répondre au besoin des populations dans la continuité de l'avenant 9.

### **15 CRÉER UN VOLET NUMÉRIQUE DANS LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ POUR LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ DÉDIÉ AUX CAPACITÉS DE LA PERSONNES ÂGÉE POUR AFFINER LE SUIVI MÉDICAL.**

Pour favoriser une bonne coordination entre les acteurs et le patient, ajouter un volet au DMP dédié à l'accompagnement des aînés. Cet onglet renseignera les capacités de la personne et les informations primordiales sur sa santé. Remplie par les professionnels de l'accompagnement, elle constituera une véritable fiche de liaison et évitera nombre d'actes réalisés par défaut.

### **16 LUTTER CONTRE L'ILLECTRONISME DES PERSONNES ÂGÉES.**

L'illectronisme favorise l'isolement et près des 67% des 75 ans et plus en souffrent. La mise en place d'une **campagne de bonnes pratiques informatiques** avec un financement de cours pour lutter contre l'illectronisme permettront aux personnes âgées de s'approprier ces outils indispensables pour mieux communiquer et partager.

### **17 DÉVELOPPER, DANS LE CADRE DE LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE, LES LIENS INTERGÉNÉRATIONNELS PAR DES PARTENARIATS ENTRE ÉTABLISSEMENTS POUR PERSONNE ÂGÉES ET LES ÉCOLES.**

La **sensibilisation dès le plus jeune âge** à la notion de solidarité et au processus de vieillissement participera à renforcer ce lien, et favorisera l'inclusion de nos aînés dans la société.

## 18 GÉNÉRALISER LES SERVICES CIVIQUES DANS TOUTES LES ENTREPRISES DÉDIÉES AU SECTEUR DU GRAND ÂGE POUR FAVORISER LES LIENS INTERGÉNÉRATIONNELS ET LUTTER CONTRE L'EXCLUSION.

Depuis plusieurs années, le Service Civique dans le domaine du Grand âge a montré sa plus-value dans la solidarité intergénérationnelle tant pour les personnes âgées que les jeunes engagés et les structures qui les accueillent. La montée en puissance du Service Civique fournira une **ressource pour prévenir la perte d'autonomie** et recréera du **lien social**.

## 19 RÉAFFIRMER LE RÔLE DE CITOYEN DES PERSONNES ÂGÉES

Afin de renforcer la place des seniors dans la société, il serait souhaitable de :

- ▶ Instaurer un nombre de sièges minimum réservé aux organisations de personnes âgées dans les instances consultatives nationales et locales, notamment dans le secteur de l'autonomie (CNSA, Haut conseil de l'âge, etc.) mais aussi des transports, de l'urbanisme et de l'habitat ;
- ▶ Consolider et renforcer la participation des personnes âgées dans les établissements, les services à domicile et les conseils de la vie sociale ;
- ▶ Mettre en place des méthodologies pour faciliter la parole des aînés sur tous les sujets de la vie publique ;
- ▶ Sensibiliser les professionnels pour que la parole des personnes âgées soit légitimée.



### LES PARTENAIRES DU CLUB



### POUR NOUS CONTACTER

**Marc TEYSSIER d'ORFEUIL**

06 07 54 65 46 • [mto@compubliques.com](mailto:mto@compubliques.com)

**Margaux de ROBILLARD**

07 50 67 14 16 • [margaux.derobillard@compubliques.com](mailto:margaux.derobillard@compubliques.com)

**Jean MIEG de BOOFZHEIM**

06 72 75 71 71 • [jean.mieg@compubliques.com](mailto:jean.mieg@compubliques.com)

**Arthur FARRAS**

06 06 70 20 69 • [arthur.farras@compubliques.com](mailto:arthur.farras@compubliques.com)

10 rue de Sèze - 75009 PARIS

Tel : 01 44 18 45 02 Fax : 01 45 51 83 13



# Faire du bien vieillir la grande cause du prochain quinquennat

## NOS PROPOSITIONS

### TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE

- 1** Créer un comité interministériel de la transition démographique et du bien vieillir.

### ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS

- 2** Refonder le système de formation initiale et continue pour tout le secteur du Grand âge et de l'autonomie.
- 3** Promouvoir une grande campagne de recrutement financée par l'État, à l'image des campagnes de recrutement de l'armée, pour augmenter le nombre d'équivalent temps plein (ETP) par personne dépendante/âgée.

### PARCOURS DE VIE DES SÉNIORS

- 4** Créer un parcours de prévention spécifique pour les nouveaux retraités.
- 5** Préserver la mobilité des personnes âgées par l'activité physique.
- 6** Évaluer systématiquement la dénutrition dans les étapes du parcours de vie des seniors.
- 7** Abaisser la TVA à 5,5 % sur les protections pour toutes les personnes incontinentes de plus de 60 ans.

### LOGEMENTS ADAPTÉS AU VIEILLISSEMENT

- 8** Allonger le congé et revaloriser le droit au répit pour tous les proches aidants
- 9** Soutien à l'initiative gouvernementale qui consiste à Développer une aide publique dédiée à l'habitat inclusif en créant un Fonds National « MaPrimAdapt' » hébergé par la 5<sup>ème</sup> branche de la sécurité sociale.

### FINANCEMENT DU SECTEUR DU GRAND ÂGE ET DE L'AIDE À L'AUTONOMIE

- 10** Permettre l'investissement des particuliers dans le démembrement viager en modifiant le véhicule immobilier de la SCPI.
- 11** Revaloriser des salaires de l'ensemble des professionnels, sans distinction des statuts de leurs employeurs, à travers un « Ségur du Domicile ».
- 12** Flécher une partie des crédits de la CNSA vers la revalorisation salariale des métiers du soin.
- 13** Flécher les fonds publics dédiés à l'expérimentation vers des axes de progrès stratégiques à toutes les activités en lien avec les personnes âgées pour répondre aux enjeux démographiques (virage domiciliaire, numérisation, etc.).

### INCLUSION DES PERSONNES ÂGÉES DANS LA SOCIÉTÉ

- 14** Digitaliser le parcours de vie grâce à des outils de télésurveillance et développer la téléconsultation.
- 15** Créer un volet numérique dans le Dossier Médical Partagé pour les professionnels de santé dédié aux capacités de la personnes âgée pour affiner le suivi médical
- 16** Lutter contre l'illectronisme des personnes âgées.
- 17** Développer, dans le cadre de la scolarité obligatoire, les liens intergénérationnels par des partenariats entre établissements pour personne âgées et les écoles.
- 18** Généraliser les Services Civiques dans toutes les entreprises dédiées au secteur du Grand âge pour favoriser les liens intergénérationnels et lutter contre l'exclusion.
- 19** Réaffirmer le rôle de citoyen des personnes âgées

### LES PARTENAIRES DU CLUB



### POUR NOUS CONTACTER

**Marc TEYSSIER d'ORFEUIL**

06 07 54 65 46 • mto@compubliics.com

**Margaux de ROBILLARD**

07 50 67 14 16 • margaux.derobillard@compubliics.com

**Jean MIEG de BOOFZHEIM**

06 72 75 71 71 • jean.mieg@compubliics.com

**Arthur FARRAS**

06 06 70 20 69 • arthur.farras@compubliics.com

10 rue de Sèze - 75009 PARIS

Tel : 01 44 18 45 02 Fax : 01 45 51 83 13